

Les garanties

- Un service personnalisé et adapté à vos besoins
- Le remplacement des intervenants en cas d'absence
- Une aide régulière ou passagère, avec une liberté d'engagement
- Une collaboration avec les professionnels intervenant à domicile (infirmiers, assistantes sociales...)

Un personnel de confiance, motivé, disponible, tenu au secret professionnel et sélectionné avec rigueur, dans une dynamique de formation continue.

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi
9 h 30 – 12 h 00 / 14 h 00 – 16 h 15

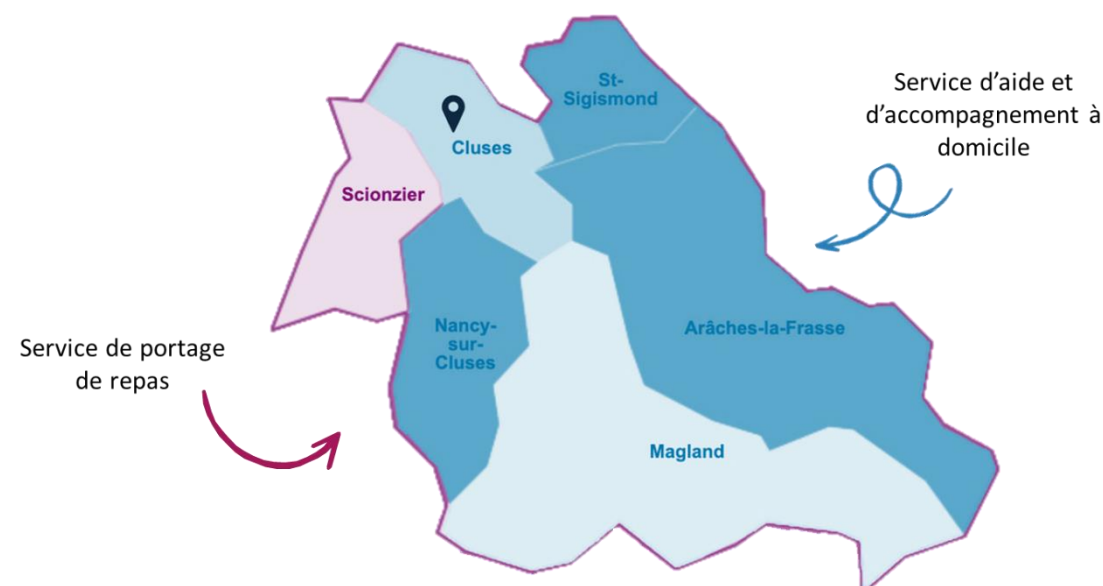
Mardi
14 h 00 – 16 h 15

Permanence téléphonique

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi
8 h 30 – 12 h 30 / 14 h 00 – 16 h 15

Mardi
14 h 00 – 16 h 15

Territoire d'intervention



Plus d'informations auprès de notre service au 04 50 96 69 66,
Ou par mail (cdv.saad@fondationalia.fr)

Et sur notre site internet : www.fondationalia.fr

Nous travaillons en relation étroite avec tous les établissements et services de la Fondation Alia (Résidence autonomie, EHPAD, Aide et accompagnement des aidants...) avec qui nous pouvons vous mettre en relation.

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE CŒUR DE VALLEE

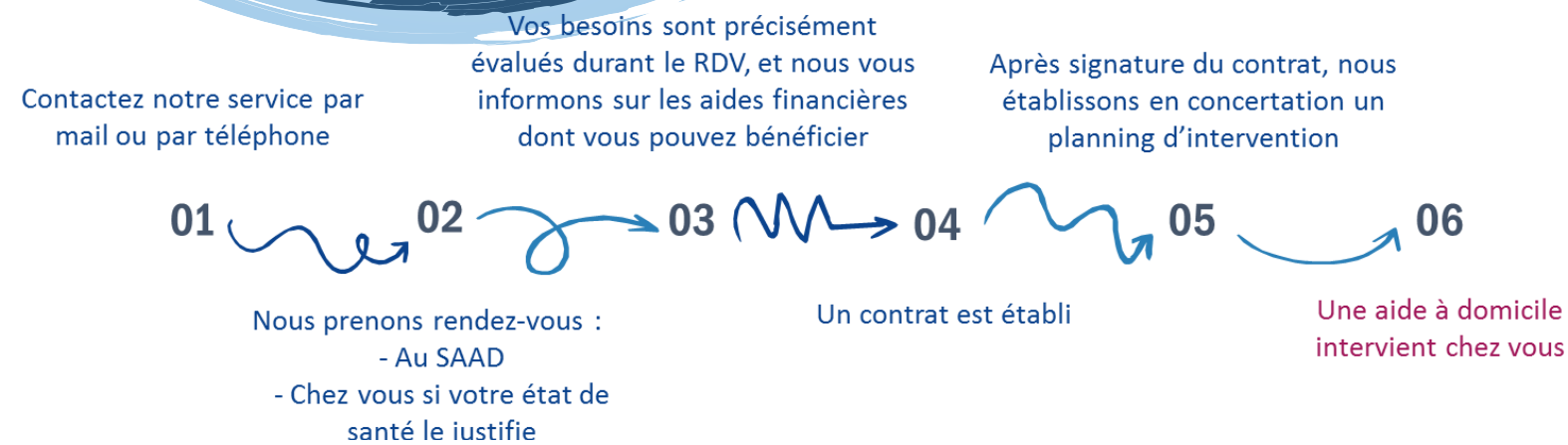


15 rue du Docteur Gallet – 74300 CLUSES

04 50 96 69 66

cdv.saad@fondationalia.fr

LA MISE EN PLACE D'UNE AIDE A DOMICILE : UNE PROCEDURE EN 6 ETAPES



Nos missions

En fonction du plan d'accompagnement déterminé avec vous, l'aide à domicile intervient pour vous aider dans les actes de la vie quotidienne :

Dans les actes essentiels courants

- Aide au levé, à la toilette, l'habillage, le couché, l'alimentation...
- Aide aux déplacements et à la mobilité

Dans les activités ordinaires du quotidien

- Entretien du logement et du cadre de vie
- Course, préparation des repas
- Accompagnement aux rendez-vous...

Dans les activités de la vie sociale et relationnelle

- Maintien des relations sociales
- Accompagnement dans les activités de loisirs

L'évolution de votre situation

Pour vous apporter la réponse la plus adaptée possible, et ce même si votre situation évolue, nous pouvons à votre demande réajuster nos interventions.

De façon générale, une réévaluation de vos besoins peut être réalisée tout au long de l'accompagnement que nous vous proposons.

Le service a pour mission de se coordonner avec les différents professionnels (infirmiers, aides-soignants...) intervenant à votre domicile pour répondre au mieux à vos attentes et vos besoins.

Le service d'aide à domicile est là pour VOUS...

Si votre état de santé ne vous permet pas d'assurer, de façon temporaire ou permanente, toutes les tâches du quotidien,

Quels que soient votre âge ou vos revenus.

Le service est habilité à intervenir auprès des personnes en perte d'autonomie, des personnes en situation de handicap ou atteintes d'une pathologie chronique...

Les professionnels de l'équipe interviennent à domicile tous les jours, à partir de 7h30 et jusqu'à 20h30, en fonction du planning d'intervention.

Le service propose ponctuellement des actions de prévention, gratuites et ouvertes à tous.

Les tarifs et aides financières

Les services sont facturés à l'heure.

Devis gratuit, aucun frais de dossier

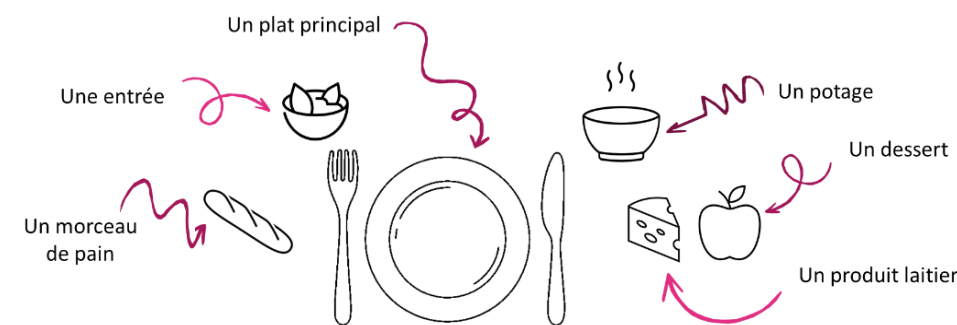
Toutes les dépenses engagées au titre de l'aide à domicile ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 50 % des sommes engagées dans la limite du plafond annuel.

Les prestations peuvent être financées, soit en partie, soit totalement selon votre situation personnelle par les aides de droit commun : l'Allocation Personnalisée à l'autonomie (APA), la Prestation de compensation du handicap (PCH), l'Aide sociale... Mais aussi par la CPAM, les Caisses de retraites et mutuelles.

LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE : DES REPAS POUR BIEN MANGER, PRETS A ETRE RECHAUFFES

Le service de portage de repas propose des livraisons à domicile, du lundi au vendredi, en matinée et en votre présence. Les repas du week-end sont livrés le vendredi.

Les repas sont cuisinés par un prestataire spécialisé dans la restauration, favorisant l'utilisation de produits locaux.



Les menus équilibrés, privilégiant la diversité et le goût.

Les régimes spécifiques (sans sel, sans sucre...) sont pris en compte sur présentation d'un certificat médical.

Dès réception, les aliments doivent être conservés dans votre réfrigérateur.

Les plats sont présentés dans des barquettes scellées et étiquetées, à réchauffer au four micro-ondes ou au moyen de tout autre élément de cuisson adéquat. Un produit déjà réchauffé et non consommé doit être jeté pour des raisons d'hygiène.

La mise en place du service

Le service est accessible indépendamment des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile.

Le délai de mise en place du contrat est de 4 jours ouvrés.

Toute modification de la prestation (suspension, arrêt) doit être demandée au plus tôt, et tient compte d'un délai d'application de 4 jours. (facturation des repas à défaut).

Le même délai s'applique pour la reprise de la prestation.

Les tarifs et aides financières

La tarification inclut le repas et le service de livraison.

Ce service ouvre droit au crédit d'impôt.

Des aides financières sont proposées par les Caisses de retraite et le Conseil Départemental.